

La préparation du 5e congrès du CIB, 22-30 juin 1971 à Versailles

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **44 (1971)**

Heft 3

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-127059>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«SOS Préalpes» : non aux remontées mécaniques

La préparation du 5^e congrès du CIB

22-30 juin 1971 à Versailles

53

Les projets d'aménagement de la région du Folly par la Société Montreux-Téléneige ont suscité la création d'un mouvement d'opposition appelé «SOS Préalpes», dirigé par M. Claude Bourgeois, directeur du collège de Vevey, et qui se propose, comme son nom l'indique, de sauvegarder dans leur intégrité les hauts de Vevey et de Montreux.

Après le communiqué de Montreux-Téléneige S. A. indiquant qu'il restreignait ses projets à un équipement du Folly en remontées mécaniques, «SOS Préalpes» n'a pas désarmé et rend publique sa position. Voici les principaux passages de sa déclaration, signée par MM. C. Bourgeois et G. Chabloz :

«Nous relevons une contradiction inquiétante entre les propos tenus par Montreux-Téléneige S. A. lors de sa conférence de presse de janvier et le communiqué rectificatif que les promoteurs ont publié dernièrement. Ce n'est pas nous qui avons inventé, pour les besoins de notre cause, le «trop fameux lac d'accumulation et l'héliport», et les architectes qui en ont conçu l'idée ont dû, nécessairement, être mandatés par Montreux-Téléneige S. A. Il y a lieu de craindre que cette société n'entende jouer la carte du grignotement: on commence modestement, pour ne pas alarmer les gens; puis on «améliore»; ensuite on «développe»; enfin le mal est fait, et il est sans remède.

» On peut aussi remarquer que les skilifts et télésièges qui ne bénéficient pas d'une infrastructure touristique proche, qui ne relèvent pas d'une station de montagne, sont rarement rentables. Ainsi donc, les premiers projets de Montreux-Téléneige S. A., si funestes qu'ils fussent, avaient au moins pour eux une certaine cohérence financière. Ils ne l'ont plus guère. Et cette entreprise paraît vouée à la faillite, si elle n'est pas subventionnée. Mais qui la subventionnera?

» Toutefois, nous estimons que la plus ou moins grande rentabilité des installations projetées doit être tenue, en l'occurrence, pour une préoccupation accessoire.

» Le projet de Montreux-Téléneige S. A. si «raisonnable» qu'il soit devenu, n'est qu'un exemple de plus des atteintes qui menacent notre patrimoine naturel aux quatre coins du pays de Vaud (sans parler du reste de la Suisse et de l'Europe). Nous continuerons donc à combattre ce projet, en demandant aux autorités cantonales l'établissement d'un plan d'aménagement général des Préalpes

La préparation du 5^e congrès du CIB, qui se tiendra au Palais des Congrès de Versailles du 22 au 30 juin 1971, se poursuit activement:

Quarante et un rapports provocatifs portant sur l'un ou l'autre des seize thèmes du congrès ont été reçus, traduits et envoyés aux experts «répondeurs». Ceux-ci ont la charge de rapports en réponse où ils discutent et complètent les éléments des rapports provocatifs. Tous ces documents seront édités avant le congrès et envoyés aux inscrits sous forme d'un livre dont le deuxième tome sera publié après le congrès. Les rapports seront rapidement présentés en séance et constitueront le point de départ des discussions.

L'orientation générale du congrès, dont le titre est: «De la recherche à la pratique: le défi de l'application», est de constater l'état des connaissances utiles au bâtiment et le degré de leur application dans la pratique. On espère que ce sera l'occasion pour les gens du bâtiment de mieux connaître ce qui existe déjà et aussi de déterminer ce qu'il faudrait faire pour que ce qui est connu soit mieux répandu et utilisé.

Pratiquement tout le domaine des sciences et techniques du bâtiment sera couvert sous les seize thèmes du congrès:

1. Les données naturelles.
2. Les exigences des utilisateurs.
3. L'acoustique.
4. L'hygrothermique.
5. L'informatique.
6. La statique.
7. Le feu.
8. L'économie de la construction.
9. Les aides pour la conception:
 - la documentation,
 - les méthodes d'évaluation des bâtiments, des composants et des matériaux,
 - les nombres,

vaudoises, qui définisse clairement les zones touristiques et les zones naturelles, et qui range dans ces dernières la région Orgevaux-Folly-Molard.

»Pour appuyer notre intervention auprès de l'Etat, nous lancerons sous peu une pétition adressée aux autorités cantonales.»

CRL

Commission de recherche pour la construction de logements

54

Pensez aux paraplégiques!

Le retour des paraplégiques dans la vie sociale est encore très gêné par le petit nombre d'immeubles construits de façon à permettre aux paralysés d'y pénétrer avec leur fauteuil roulant. De plus, beaucoup d'ascenseurs sont trop étroits pour les fauteuils roulants. La visite à un médecin, la pratique d'une profession, la fréquentation de locaux de loisirs leur sont quasi impossibles faute de tels aménagements. En raison du nombre croissant de paralysés valides, il est de toute nécessité de supprimer ces obstacles qui les confinent dans une vie recluse. Il incombe en première ligne aux architectes d'y penser.

-
- la coordination dimensionnelle et la normalisation des joints,
 - les tolérances.
10. La technologie du béton coulé:
 - les grands panneaux,
 - le béton banché,
 - le surfaçage du béton,
 - les joints entre grands panneaux.
 11. Les systèmes de construction légers:
 - les constructions légères,
 - les joints entre éléments légers.
 12. La technologie industrielle des maisons individuelles et des écoles.
 13. La technologie des immeubles hauts.
 14. Les tendances dans l'emploi du bois.
 15. Les tendances nouvelles en chauffage et en ventilation.
 16. L'habitat très économique.

Une journée de visites techniques à multiples options est organisée mardi 29 juin et les participants du congrès pourront effectuer un voyage d'étude et de tourisme en France du 1^{er} au 4 juillet.

Une brochure donnant des précisions sur les thèmes, le calendrier et le lieu des séances, les renseignements pratiques de tous ordres, est actuellement distribuée et peut être obtenue auprès du CSTB, au Secrétariat du congrès, 4, avenue du Recteur-Poincaré, Paris 16^e.

Directives pour l'étude et la réalisation de logements à but social

DK 389.6:69:728.2

Désignation

Titre: Directives pour l'étude et la réalisation de logements à but social.

Auteur: Services des bâtiments de la ville de Zurich, Uraniastrasse 7, 8001 Zurich.

Collaborateur: Karl Gisel, architecte, Holzwiesweg 19, 8047 Zurich.

Correspondants et institutions ayant participé aux recherches: Administration de la ville de Zurich, Commission fédérale de recherche pour la construction de logements, atelier d'architecture H. Litz, Systembau AG, Institut conseil du bâtiment et du génie civil, représentants de l'artisanat.

Editeur: Service des bâtiments de la ville de Zurich.

Caractéristiques

But du rapport: Directives pour l'étude modulaire, la création d'éléments normalisés de construction et la définition précise des degrés de confort et de qualité pour logements à caractère urbain.

Degré de validité: Bases impératives pour l'étude et la mise en soumission. Des dérogations minimales sont admises quant aux facteurs de construction ou de confort; il faut toutefois les mettre en soumission à titre de variantes.

Motifs et bases d'élaboration: Rationalisation de la construction de logements par normalisation dimensionnelle des éléments aptes à la production en grande série. Choix des éléments sur la base d'un essai de coordination pour cinq ensembles locatifs urbains, soit un total de 783 logements.

Renvoi à des études similaires: Instructions pour l'étude et la réalisation de logements pour vieillards, invalides et familles, édictées par le Département des travaux publics du canton d'Argovie en date du 1^{er} octobre 1969.

Suppléments: Avenants et compléments dus aux expériences faites lors d'études et de réalisations.

Index bibliographique

Source: Service des bâtiments de la ville de Zurich, Uraniastrasse 7, 8001 Zurich.